

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnemental	e						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
9/5/2022	9/5/2022	2022-6247						
	1. Intitulé du projet							
Création et exploitation d'un forage agric								
The second secon								
2 Identification of	lu (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) nétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique Nom	Prénom							
	FIEHOIII							
2.2 Personne morale	CCEA D. I.							
Dénomination ou raison sociale	SCEA Prehaut							
Nom, prénom et qualité de la personne	Hugo LEVESQUE							
habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET 3 2 5 6 7 6 8	0 7 0 0 0 1 0 Forme juridiqu	ue SCEA						
Joian	nez à votre demande l'annexe obligato	ire n°1						
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	eau des seuils et critères annexé à l'article F dimensionnement correspondant du proje							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard							
	(Préciser les éventuelles rubriques issues d	d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
Forages et mines : n°27	Irrigation de 95 ha de cultures Forage projeté de 80 m							
	Dossier loi sur l'eau IOTA : 1.1.1.0.							
	bossici ioi sai read io i/i i i i i i							
	4. Caractéristiques générales du projet							
•	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.	l du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éve	ntuels travaux de démolition							
MALL AND ENTEROUSE AND	along the state of							
	ehaut, souhaite faire réaliser un second ouvra `	ge de captage d'eau souterraine, pour						
irriguer 150 ha de cultures à Boubiers (60).								

4.2 Objectifs du projet
Le forage capte la masse d'eau « Eocène et craie du Vexin français (masse d'eau n°3107) ». Le débit souhaité est de 50 m3/h, pour un prélèvement annuel de 184 000 m3, dont 120 000 sont déjà autorisé sur le forage existant exploité et déjà autorisé par la DDT
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux dureront moins de 1 mois et le déroulement pourrait être le suivant :
Semaine 1 et 2 : installation et mise en chantier
réalisation d'un sondage de reconnaissance pour validation de la lithologie et localisation des arrivées d'eau
alésage du forage équipement du forage avec tubages complétion et cimentation annulaire sous pression
Semaine 3 : nettoyage de l'ouvrage par air-lift
pompage par paliers pompage de longue durée
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
4.0.2 datis su pilase a exploitation
Le forage capte la masse d'eau « Eocène et craie du Vexin français (masse d'eau n°3107) ». Le débit souhaité est de 50 m3/h, pour un prélèvement annuel de 184 000 m3.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).									
Il ne fait à l'heure actuel l'objet d'aucune autre procédure.									
	projet et superficie globale de l'opération - préciser le deurs caractéristiques	s unités de mesure utilisées Valeur(s)							
Forage d'une profondeur de 80 m ave	-	valeui(s)							
4.6 Localisation du projet									
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long °	_'" Lat ° ' "							
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),								
voir annexes	10°,11°α) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° α), b) de l'annexe à								
	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :								
		'" Lat ° ' " _							
	'	_ ' _ " _ Lat ° ' _ " _							
	Communes traversées :								
	loignez à votre demande les annexes n° 2 à 6	3							
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X							
4.7.1 Si oui, cette installation of environnementale?	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	Oui Non							
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre	projet et								
indiquez à quelle date il a été au	torisé ?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le projet n'est pas concerné par des zones humides

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Prélèvement d'eau souterraine de 184 000 m3, dans la masse d'eau "Eocène et craie du Vexin français ". Dont 120 000 m3 sont déjà autorisé pour le premier forage exploité par la SCEA
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les déblais (éléments naturels) seront décantés puis épandus sur les terres agricoles
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le forage sera situé en plein champ, il aura une emprise au sol de 3 m².
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	La cimentation prévue et la tête de forage limiteront tous risque de pollution accidentelle de la nappe via le forage.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Engendre des vibrations très légère pendant la période de travaux à proximité immédiate de la machine de forage (< 10m).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		le Forage servira à l'irrigation de culture avec l'eau pompée dans l'aquifère.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	\boxtimes	
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	te deja un premier föra oité 184000 m3/an pou		ar la DDT dans la même nappe pour un volume de 120 000 m3/an. Le projet ages.
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation

environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les incidences du forage et de son exploitation sont minimes, il ne nous semble dès lors pas nécessaire de réaliser une évaluation

environnementale.

8. Annexes

_	Ö.	1 Annexes obligatoires							
		Objet							
	1 Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Ann publié ;								
	2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X						
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;							
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X						
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X						
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes parties auxquelles elles se rattachent	es au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
Objet	
9. Engagement et signo	ature
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à Boubiers	le, 05/05/2022
Signature Signature	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne phy	ysique
Adresse	
Numéro	Extension Nom de la voie
Code Postal	Localité
Tél	Fax
Courriel	@
Personne mo	orale
Adresse du si	
Numéro	25 Extensio Nom de la voie rue du Chêne
Code postal	6 0 2 4 0 Localité Boubiers Pays France
Tél	Fax
Courriel	levesque.hugo@outlook.com
Personne hal	bilitée à fournir des renseianements sur la présente demande
Nom	PETIT Prénom Pierre-Vincent
Qualité	Hydrogéologue - société HydroGéologues Conseil
Tél	254882601 Fax
Courriel	hydro37@hydrogeol.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

6

INTRODUCTION

M. Hugo LEVESQUE, gérant de la SCEA Prehaut, souhaite faire réaliser un second ouvrage de captage

d'eau souterraine, pour irriguer 150 ha de cultures à Boubiers (60).

Le forage capte la masse d'eau « Eocène et craie du Vexin français (masse d'eau n°3107) ». Le débit

souhaité est de 50 m³/h, pour un prélèvement annuel de 184 000 m³.

D'après la Mission InterService de l'Eau et de l'Environnement de l'Oise, et conformément aux articles

L214-1 à 11, et aux décrets associés établis ou non en Conseil d'Etat, le projet est soumis à déclaration

en Préfecture pour la création et l'exploitation d'ouvrages : rubrique 1.1.1.0. Cette déclaration

nécessite l'établissement et l'envoi d'une notice d'incidence en Préfecture.

M. Hugo LEVESQUE a confié à **HydroGéologues Conseil** la rédaction de cette notice d'incidence.

Les caractéristiques du futur ouvrage sont consignées dans la présente notice d'incidence qui aborde

les points suivants :

nom et adresse du demandeur ;

emplacement des installations;

nature et consistance, volume et objet des ouvrages ;

synthèse géologique, hydrogéologique et environnementale;

• incidences de l'opération sur la ressource et le milieu naturel ;

• mesures compensatoires ou correctives, moyens de surveillance et d'intervention

prévus;

plans, coupes techniques et coupes géologiques.

Dans ce rapport, le contexte géologique et le contexte hydrogéologique seront analysés, ce qui

permettra de définir l'environnement et la vulnérabilité du site.

Une fois les travaux réalisés et les résultats interprétés, un compte rendu de travaux avec le dossier

réglementaire préalable à l'exploitation du forage sera envoyé à la Préfecture.

1 IDENTIFICATION DU PROJET

Création d'un forage captant la nappe de l'Eocène et craie du Vexin français (masse d'eau n°3107)

Rubrique 1.1.1.0: Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

SCEA Prehaut	Le Grand Pré
N° SIRET : 325 676 807 00010	60 240 BOUBIERS
M. HUGO LEVESQUE	Tel.: 06.31.94.96.94 levesque.hugo@outlook.com

Département	Commune	Commune Adresse		N° BSS
OISE	BOUBIERS	Le Grand pré Champ Fourcelle	Forage F1 Forage F2	BSS000JSDR à attribuer

2 JUSTIFICATION DES BESOINS

Les alternatives au projet de forage :

- 1. Prélèvement en rivière : le prélèvement en rivière aurait des effets négatifs sur le milieu (habitats et espèces concernées par ce biotope ; régime hydraulique).
- 2. Retenue collinaire : compte tenu du volume annuel estimé (184 000 m³/an) pour le projet d'irrigation, la mise en place d'une retenue collinaire entraine une emprise foncière très importante.

La Surface Agricole Utile (S.A.U) est de 174 hectares et la Surface Irrigable (S.I.) est de 150 hectares.

Ce nouveau forage et la demande d'augmentation du volume ont pour but de sécuriser la filière d'approvisionnement en circuit court de légumes et notamment de haricots verts frais dans la région de Boubiers dans un contexte de réchauffement climatique.

Les besoins en eau sont détaillés dans le tableau suivant :

Tableau 1: besoins en eau

Cultures	Superficie (ha)	Période d'irrigation	Volume (m³/ha/an)	Volume annuel (m³)
Betteraves	10	Avril - septembre	750	7 500
Légumes variés	70	Avril - septembre	2 200	154 000
Pomme de terre	10	Mai - septembre	1 500	15 000
Oignons	5	Mai - septembre	1 500	7 500
			TOTAL	184 000

La période d'exploitation du captage s'étalera sur 180 jours, durée à appliquer sur diverses périodes de pompage, comprises entre les mois d'avril et d'octobre.

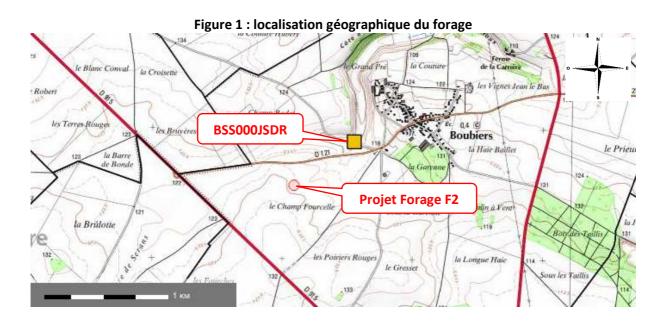
Le volume d'exploitation souhaité est donc de 184 000 m³/an réparti sur les 2 forages pour un débit maximum de 50 m³/h pour le forage F2 (70 m³/h autorisé pour le forage F1).



3 SITUATION GEOGRAPHIQUE

3.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le site est localisé sur la commune de Boubiers dans le département de l'Oise. Cette région se caractérise par des plateaux entaillés par le réseau hydrographique. L'altitude de la zone étudiée varie de + 80 à + 140 m NGF.



D'après le plan topographique (**figure 1**) et Infoterre (**document 2**), les coordonnées Lambert 93 du site sont les suivantes :

Tableau 2 : coordonnées géographiques prévisionnelles du forage

	Coordonnée	Altitude	
Ouvrage	X (m)	Y (m)	Z (m NGF)
BSS000JSDR	617 200	6 902 773	+ 105
Forage F2	616 729	6 902 441	+ 124

3.3 LOCALISATION CADASTRALE

D'après le cadastre et Géoportail (documents 3), les coordonnées cadastrales du forage sont les suivantes.

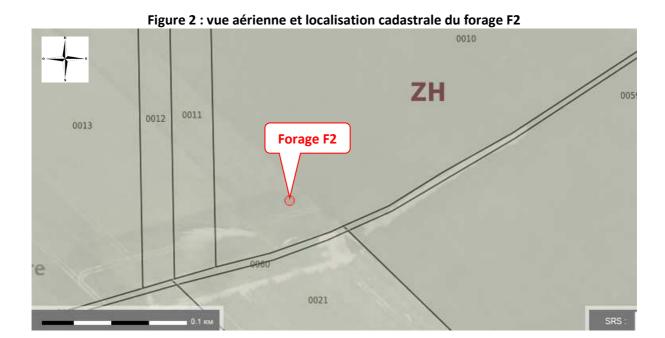


Tableau 3 : coordonnées cadastrales du forage

Ouvrages	Département	Commune	Section	Parcelle	Description
BSS000JSDR			G	298	Champs
Forage F2	60	Boubiers	ZH	10	Champs

3.4 TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

D'après la carte IGN de Chaumont-en-Vexin (2212 O) (**document 1**), la zone d'étude se situe au sommet d'un plateau culminant à une altitude d'environ + 140 m NGF cisaillé par le réseau hydrographique local (Réveillon et Troësne).

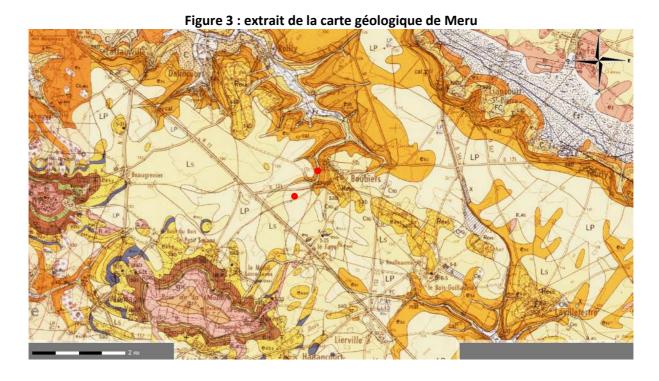
4 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

4.1 CADRE GEOLOGIQUE

D'après la carte géologique de Meru (n° 126 au 1/50 000 - document 4).

La carte Méru couvre des régions naturelles bien différentes :

- la moitié sud est occupée par le Vexin français. La série paléogène y est complète et affleure largement dans de nombreuses carrières. C'est l'un des berceaux de la géologie du Bassin de Paris, grâce au grand nombre de localités fossilifères; plusieurs formations et un sous-étage (le Marinésien) ont été définis dans le périmètre de cette carte. Cette région est constituée par un plateau à soubassement de calcaire lutétien, surmonté par des buttes-témoins oligocènes généralement boisées (Serans, Marines, Neuville-Bosc) dont la plus élevée culmine à un peu plus de 215 m d'altitude. Ce plateau est limité au Nord par la cuesta du Vexin.
- la moitié nord est occupée par le Pays de Thelle; c'est une plaine inclinée en pente douce vers le Sud, établie sur une surface d'érosion d'âge tertiaire, recoupant en biseau les différents étages du Sénonien. Le substratum est constitué par la craie qui affleure sur les flancs orientaux de nombreuses vallées dissymétriques.

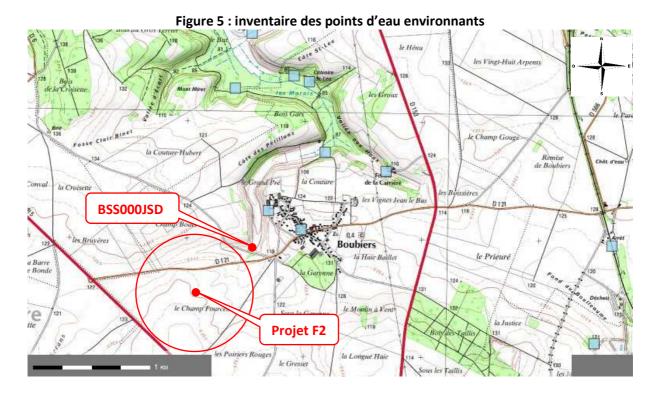


D'après cette carte géologique, le projet est situé sur les affleurements des sables et grès du Bartonien (e5c : Lutétien supérieur – Marnes et caillasses).



5.3 Inventaire des ouvrages environnants

Aucun ouvrage n'est recensé dans un rayon de 500 m autour du forage (document 2).



5.4 CARACTERISTIQUES PIEZOMETRIQUE DE LA NAPPE DU CUISIEN

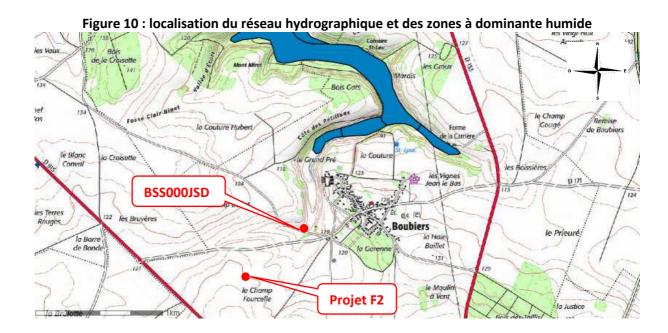
La piézométrie du secteur a été réalisée dans le secteur du projet en 1970 ("Données géologiques et hydrogéologiques acquises à la date du 31/12/1970 sur le territoire de la feuille topographique à 1/50 000 MERU – 126 (Oise) ; par le BRGM, 1971") par le BRGM.

Le niveau s'établissait vers + 97 m NGF soit environ 27 m/sol pour le projet F2.



7 CARACTERISTIQUES HYDROLOGIQUE

La localisation des forages (réalisé et projetés) vis-à-vis des zones à dominantes humide est des eaux superficielles est présentés ci-après.



Le projet F2 est situé hors zonage à plus de 1 150 m de la zone à dominante humide.

8 VULNERABILITE

8.1 Hydrogeologie

Formations imperméables : absence.

Niveau statique : le niveau statique se situe vers + 97 m NGF soit vers 27 m/sol.

Perméabilité de l'aquifère : perméabilité d'interstices et de fissures.

8.2 GEOMORPHOLOGIE

Zones fissurées : présentes dans les calcaires.

Topographie: vallée.



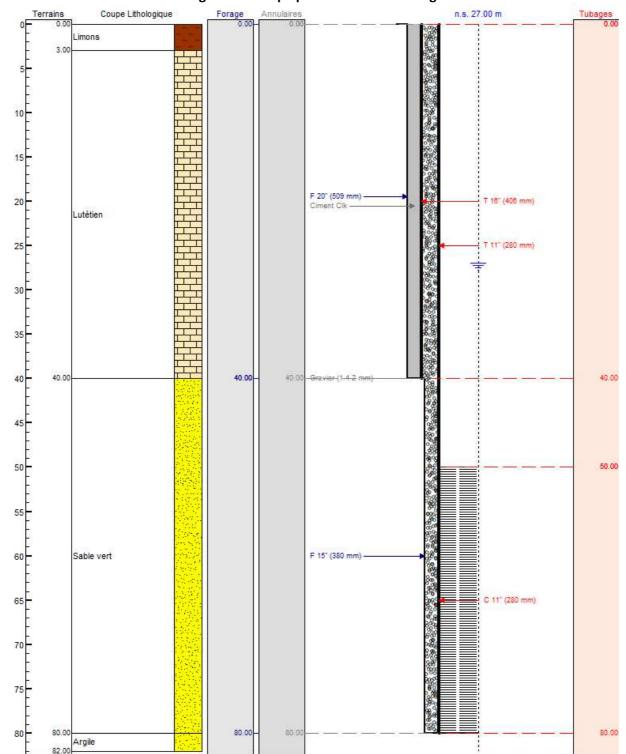


Figure 13 : coupe prévisionnelle du forage

Bien entendu, ces caractéristiques, sont valides sous réserve de rencontrer au droit du site, les mêmes conditions géologiques et hydrogéologiques que celles observés dans le secteur étudié.



31

11 INCIDENCE DU FORAGE

11.1 INCIDENCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

11.1.1 Incidence qualitative

Les moyens de protection prévus par le déclarant (protection étanche : tête de forage, cimentation

annulaire) permettent de limiter les infiltrations d'eau dans l'ouvrage et d'offrir une certaine

protection de la ressource en eau souterraine vis-à-vis des pollutions superficielles.

Dans ces conditions, la présence de ce nouveau forage ne devrait pas avoir d'influence négative sur la

qualité chimique des eaux de la nappe. En outre, le respect des recommandations d'exploitation et

l'entretien courant des installations permettront de limiter les incidences sur cette nappe, dont la

qualité ne sera pas altérée.

11.1.2 Incidence quantitative

11.1.2.1 Prélèvement sur la nappe

L'exploitation est estimée à 184 000 m³/an pour les deux forages avec un débit de 70 m³/h pour F1 et 1

de 50 m³/h F2.

11.1.2.2 Rayon d'action

Lors de l'exploitation du forage, on observera localement une baisse du niveau piézométrique de la

nappe au droit et aux alentours du puits. L'influence de l'exploitation du forage sur la nappe détermine

un cône de rabattement au droit duquel se créé une dépression de la nappe induite par le pompage.

L'extension horizontale de ce cône de rabattement ou de charge est calculée à partir de

l'approximation logarithmique de JACOB:

$$s = \frac{0,183Q}{T} \log \frac{2,25Tt}{r^2 S}$$

où :

s = rabattement de la nappe (en m) calculé à une distance d (en m);

Q = "débit maximum";

 $T = transmissivité en m^2/s$;



S = coefficient d'emmagasinement égal à 1 % (document 13);

t = temps exprimé en secondes.

On considère ici que le rabattement induit au droit du forage de pompage est symétrique et théorique.

Le rayon d'action du forage est la zone à l'intérieur de laquelle l'influence du forage se manifeste. Audelà de ce rayon, le rabattement ou la charge du(e) au forage est supposé nul(le). Le calcul du rayon d'action est déduit de l'équation de Jacob suivante :

$$R = 1.5\sqrt{(Tt/S)}$$

où:

t = temps égal exprimé en secondes ;

 $R = rayon \ d'action$, c'est-à-dire la distance théorique à partir de laquelle le rabattement induit par le pompage devient nul (en m).

Le calcul théorique réalisé à l'aide de ces formules est valide pour un milieu homogène et isotrope et

Le calcul théorique réalisé à l'aide de ces formules est valide pour un milieu homogène et isotrope et en l'absence d'alimentation de la nappe (en ce qui nous concerne, il s'agit d'un calcul sécuritaire) pour plusieurs scénarios.

Valuma annual	184 000 m³/an				
Volume annuel	répartis équitablement sur les 2 ouvrages				
Débit de pointe	70 m³/h pendant 55 jours	50 m³/h pendant 77 jours			
Débit moyen	21 m³/h pendant 6 mois	21 m³/h pendant 6 mois			

Le résultat des calculs du rayon d'action du forage calculé à différents pas de temps est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 9 : cône de rabattement du forage F1 au débit maximum de 70 m³/h

							Transmissivité =	1.10-2 m²/s
Rabattement de la nappe (en m)		Paramètres de calcul				Coeffi	cient d'emmagasinement =	1%
					Débit d'exploitation = 70 m3/h			
			Distance 'd' par rapport au forage					
		425 m	825 m	1650 m	2500 m	3300 m	Ouvrage le plus proche 01265X0024 à 370 m	Rayon d'action (en m)
	7 jours	0.31	0.11	-	-	-	0.35	1167
Temps de pompage	30 jours	0.54	0.33	0.12	-	-	0.58	2415
	55 jours	0.63	0.43	0.21	0.08	-	0.67	3270

Le rayon d'action estimé à partir des hypothèses posées par le calcul est d'environ 3300 m pour un prélèvement continu sur 55 jours. L'incidence sur l'ouvrage le plus proche serait de moins de 70 cm soit moins que les variations naturelles de la nappe et donc négligeable pour un ouvrage de près de 40 m de profondeur.



Tableau 10 : cône de rabattement du forage F1 au débit moyen de 21 m³/h

						•	Transmissivité =	1.10-2 m ² /s	
		Paramètres de calcul				Coefficient d'emmagasinement = 1%			
Rabattement de la nappe (en m)					Débit d'exploitat			on = 21 m3/h	
		Distance 'd' par rapport au forage							
		750 m	1500 m	3000 m	4500 m	6000 m	Ouvrage le plus proche 01265X0024 à 370 m	Rayon d'action (en m)	
	1 mois	0.11	0.04	-	-	-	0.17	2432	
Temps de pompage	3 mois	0.16	0.10	0.03	-	-	0.23	4212	
	6 mois	0.19	0.13	0.06	0.03	-	0.26	5956	

Le rayon d'action estimé à partir des hypothèses posées par le calcul est d'environ 6000 m pour un prélèvement continu sur 6 mois. Là aussi, l'incidence sur l'ouvrage le plus proche serait de moins de 30 cm soit moins que les variations naturelles de la nappe et donc négligeable pour un ouvrage de près de 40 m de profondeur.

Tableau 11 : cône de rabattement du forage F2 au débit maximum de 50 m³/h

Rabattement de la nappe (en m)							Transmissivité =	1.10-2 m ² /s	
		Paramètres de calcul				Coefficient d'emmagasinement = 1%			
					Débit d'exploitation =			50 m3/h	
			Distance 'd' par rapport au forage						
		500 m	975 m	1950 m	2950 m	3900 m	Ouvrage le plus proche 01265X0024 à 250 m	Rayon d'action (en m)	
	14 jours	0.26	0.12	-	-	-	0.42	1650	
Temps de pompage	40 jours	0.38	0.23	0.08	-	-	0.53	2789	
F - 1-0-	77 jours	0.45	0.30	0.15	0.06	-	0.60	3869	

Le rayon d'action estimé à partir des hypothèses posées par le calcul est d'environ 3900 m pour un prélèvement continu sur 55 jours. L'incidence sur l'ouvrage le plus proche serait de moins de 60 cm soit moins que les variations naturelles de la nappe et donc négligeable pour un ouvrage de près de 40 m de profondeur.

Tableau 12 : cône de rabattement du forage F1 au débit moyen de 21 m³/h

Rabattement de la nappe (en m)							Transmissivité =	1.10-2 m ² /s
		Paramètres de calcul				Coeffi	cient d'emmagasinement =	1%
					Débit d'exploitation = 21 m3			21 m3/h
			Distance 'd' par rapport au forage					
		750 m	1500 m	3000 m	4500 m	6000 m	Ouvrage le plus proche 01265X0024 à 250 m	Rayon d'action (en m)
	1 mois	0.11	0.04	-	-	-	0.21	2432
Temps de pompage	3 mois	0.16	0.10	0.03	-	-	0.26	4212
F - 1/10-	6 mois	0.19	0.13	0.06	0.03	-	0.29	5956

Le rayon d'action estimé à partir des hypothèses posées par le calcul est d'environ 6000 m pour un prélèvement continu sur 6 mois. Là aussi, l'incidence sur l'ouvrage le plus proche serait de moins de 30 cm soit moins que les variations naturelles de la nappe et donc négligeable pour un ouvrage de près de 40 m de profondeur.



Nota : il y a lieu de rappeler que l'étendue de ce cône de rabattement a été calculée pour une nappe au repos, de gradient nul, sans réalimentation et pour une exploitation continue au débit maximum. Les rayons d'action et les rabattements réels seraient bien inférieurs à ceux qui sont calculés cidessus, à partir de calculs théoriques, compte tenu de l'alimentation de la nappe depuis l'amont hydraulique et par les précipitations et compte tenu de l'exploitation réelle des ouvrages.

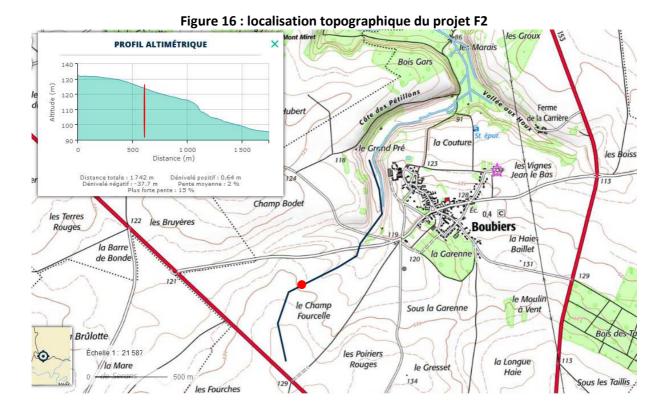
11.2 INCIDENCE SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

Les observations mettent en avant l'absence de réseau hydrographique superficiel et l'absence de zone humide visible comme en attestent les photographies à suivre.



Figure 15: implantation du projet F2

Aussi, les implantations projetées ne sont pas en fond de vallon mais encore en pied de pente (voir figures qui suivent) et donc cette pente empêche la présence de zones humides.



Aussi à partir de ces éléments et de la profondeur attendue du niveau d'eau (27 m/sol), on peut supposer que le projet n'aurait pas d'incidence sur les zones potentiellement humides situées à 1150 m au Nord.



36

12.3AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

12.3.1Généralités

Le projet de captage d'eau souterraine par forage est concerné est concerné par le Schéma Directeur

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), du bassin SEINE-NORMANDIE 2022-2027, approuvé

par le comité de bassin le 23 mars 2022.

La réalisation de l'ouvrage respectera les orientations suivantes du SDAGE :

Orientation 1.2: Préserver le lit majeur des rivières et étendre les milieux associés nécessaires

au bon fonctionnement hydromorphologique et à l'atteinte du bon état :

Disposition 1.2.5 du SDAGE : Limiter les prélèvements dans les nappes et rivières contribuant au

fonctionnement des milieux humides.

Le forage est éloigné du réseau superficiel (à 1,5 km du Réveillon). Compte-tenu de la distance et

niveau d'eau à 27 m de profondeur, l'exploitation du forage n'aura pas d'incidence sur la rivière et les

zones potentiellement humides associées.

La nappe captée est déconnectée du réseau superficiel (niveau d'eau à 27 m/sol). Ainsi l'exploitation

n'aura pas d'impact sur la Grivette et les milieux associés.

Le projet est compatible avec la disposition 1.2.5 du SDAGE.

Orientation 4.6: Assurer une gestion spécifique dans les zones de répartition des eaux (ZRE).

La nappe de « l'Eocène et craie du Vexin français » n'est pas concernée par cette orientation.

Le projet est compatible avec l'orientation 4.6 du SDAGE.

• Orientation 4.7 : Protéger les ressources stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau

potable future.

La nappe de « l'Eocène et craie du Vexin français » n'est pas concernée par cette orientation.

Le projet est compatible avec l'orientation 4.7 du SDAGE.

Ainsi, le présent projet de forage est compatible avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours

d'eau côtiers normands.

12.3.2Avec les Zones de Répartition des Eaux (ZRE)

La commune de Boubiers est concernée par la ZRE de l'Albien. Le forage de 80 m de profondeur et

n'atteindra pas les formations de l'Albien.